

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 790

Artikel: Administration fédérale : l'après GRI
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017835>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'après GRI

A tort, le projet de garantie contre les risques à l'innovation (GRI) a été attribué à Kurt Furgler, qui l'avait hérité de l'ancien conseiller fédéral Honegger, et par la suite adopté avec le zèle qu'on lui connaît. En fait, le projet émanait de l'Office fédéral des questions conjoncturelles, dirigé jusqu'à la fin de cette année par le socialiste Waldemar Jucker, futur chef de l'administration fédérale des finances.

Si la GRI avait reçu l'agrément des citoyens, ce même office aurait sans doute reçu mandat de la gérer, en plus de ses tâches actuelles en matières de recherche à motivation économique et de programmes d'impulsions notamment.

La GRI ayant pris l'eau, certains se demandent si l'«Office conjoncturel» lui-même ne va pas à son tour faire naufrage. Certains le souhaitent même expressément, comme le conseiller aux Etats Hans Letsch (rad./AG), grand bloqueur de personnel et promoteur d'austérité devant l'éternelle caisse fédérale.

On voit mal le chef du Département de l'économie publique se laisser couper une seule branche de l'organigramme qu'il couronne. Mais on distingue déjà les intentions de l'OFIANT, qui reprendrait volontiers dans son giron des activités auparavant siennes... Bref, il y a comme un frisson dans les structures de l'administration fédérale. Un directeur évacué par le haut à trois ans de la retraite, une loi échouant devant le peuple, et voilà 26 fonctionnaires insécurisés sur l'avenir de leur office, constitué comme tel en 1979, avec un budget alors double de l'actuel.

TOUS POUR UN

Uri au-delà de la légende

A la tête de l'énumération des trois cantons signataires du pacte de 1291, Uri ne compte que 34 000 habitants (moins que Fribourg, autant que Köniz). Seuls les Grisons ont en Suisse moins d'habitants au kilomètre carré.

Uri, c'est surtout la vallée de la Reuss et trois tracés occupant une grande part du territoire et construits par les hommes: la «vieille route», la ligne de chemin de fer du Gothard et la route nationale N2. Une charge qui pèse lourdement sur un canton pauvre dont les moyens restent insuffisants pour l'entretien de l'autoroute (même si sa participation est faible), pour la protection des couloirs d'avalanches et autres mouvements de terrain.

Uri c'est aussi, sur le marché de l'emploi, une forte

proportion d'agents de la Confédération (19,3%), plus que Berne. C'est encore, depuis plus de dix ans, le canton où paraît une revue non conformiste très vivante nommée «Alternative»; c'est un chef-lieu, Altdorf, qui n'a pas hésité à donner la parole le 1^{er} août à Barbara Furger, une apprentie cordonnière de seize ans, au «look punk».

L'année dernière, Uri s'est donné une nouvelle constitution cantonale. Conforme au droit fédéral, elle n'appelle pas de réserve pour l'obtention de la garantie des Chambres fédérales. Cette constitution qui compte 125 articles appelle quelques commentaires.

— Préambule très traditionnel rappelant l'ancrage démo-chrétien du canton: «Au nom du Dieu tout-puissant! Le peuple d'Uri, ..., dans sa grande majorité fait profession de la foi chrétienne, ...»

— Innovation: énumération de onze libertés fondamentales garanties.

— Soupape de sûreté (que l'on ne retrouve pas

dans toutes les constitutions de Suisse): le droit, par une initiative populaire, de demander la révocation d'une autorité.

Le canton d'Uri connaît quatre formes de communes: la commune municipale, la paroisse, la commune bourgeoise et la commune corporative. Cette dernière, en relation avec les corporations d'Uri et d'Ursen, confirme la forme ancienne de propriété collective du sol. Antérieure à la fondation de la Confédération, elle reste vivante de nos jours.

Faudra-t-il d'autres appels au secours que ceux de la commune de Silenen et de son «syndic» Hans Murer (le 21 septembre à la TV romande) pour inciter les Suisses à découvrir Uri autrement qu'à travers les légendes nationales ou les vitres d'un véhicule se rendant au soleil du Tessin?

EN BREF

Lu dans le bulletin «Défense du français» (252) au sujet des énergies dites renouvelables: «Par opposition aux sources d'énergie destinées à tarir un jour (pétrole, charbon, etc.), on s'est mis à appeler «énergies renouvelables» celles qu'on tire du soleil, du vent, des marées, etc. Mais cette expression, pour être précise, demanderait un adjectif: perpétuellement, ou indéfiniment renouvelables.» Autant, dès lors, parler d'énergies inépuisables. Certains auteurs commencent à utiliser cette expression.

* * *

Présentation dans un théâtre de poche bernois de la pièce «D'Roulotte». Il s'agit, en fait, de la version en dialecte bernois de la pièce de Jean Cocteau «Les parents terribles».

* * *

Les Jeunes démocrates chrétiens suisses (JDC) font partie de l'organisation internationale «Jeunes démocrates chrétiens européens» (secrétariat à Bruxelles). Des jeunesses démo-chrétiennes de dix-huit pays sont membres de cette internationale.